

PRÉAVIS N° 6/09.2018**CRÉATION DE 12 NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL LES MIDIS ET APRÈS-MIDIS AU SEIN DE L'UAPE LA FOURMILLIÈRE À LONAY POUR AOÛT 2019**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le mercredi 29 août 2018 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Mme Katharina Zurn, Municipale à Echandens
Mme Isabelle Bonvin, Municipale à Romanel-sur-Morges
Mme Anne-Catherine Gras, Municipale à Berolle
M. Yves Cornu, Municipal à Bremblens
M. Marc Dubois, Municipal à Apples

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Sylvie Podio, Présidente du CODIR, M. Pascal Lincio, membre du CODIR, accompagnés de M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC et Mme Mélanie Vessaz, adjointe de direction Enfance.

Les membres de la commission les remercient chaleureusement pour les informations complètes qui leur ont été apportées.

1 PRÉAMBULE

L'UAPE « La Fourmillière », membre du réseau AJEMA, a déménagé récemment dans un nouveau bâtiment à Lonay afin de respecter les normes d'encadrement fixées par l'OAJE. Pour la rentrée 2019, l'UAPE souhaite augmenter de 12 places sa capacité d'accueil à midi ainsi que l'après-midi.

2 DISCUSSION

2.1 Besoins avérés

La commission constate que la demande de places d'accueil est en forte augmentation avec l'arrivée de nouvelles familles mais également avec la demande d'une augmentation du temps de placement des enfants déjà inscrits à l'UAPE. De nombreuses familles ont besoin d'un accueil de 4 voire 5 jours par semaine. Nous constatons une évolution dans l'organisation familiale avec une augmentation du temps de travail des parents. A ce jour, plusieurs enfants n'ont pas obtenu d'accueil pour la rentrée d'août 2018.

2.2 Ouverture en août 2019

La création des 12 places supplémentaires demandées par l'UAPE a été faite au Comité de direction de l'ARASMAC au printemps 2018. La commission se demande pourquoi les besoins n'ont pas été évalués plus tôt. On constate que pour un accueil parascolaire, il n'y a pas de critère d'attribution des places selon la date d'inscription. Les parents prennent donc leur temps pour inscrire leurs enfants. En janvier 2018, il n'y avait pas de demandes supplémentaires. Les inscriptions sont donc arrivées tardivement.

La procédure de soumission prenant un certain temps, il n'a pas été possible de présenter cette demande à temps pour une ouverture en août 2018. La possibilité de créer ces places supplémentaires en cours d'année scolaire s'est posée mais n'a pas été retenue car elle n'aurait pas garanti un taux de couverture maximal étant donné que l'organisation des familles se fait généralement à la rentrée et en principe pour toute l'année scolaire. L'ouverture prévue pour la rentrée 2019 nous paraît donc judicieuse.

2.3 Aspects financiers

Selon l'estimation prévue des frais supplémentaires d'encadrement et d'exploitation, la part à charge des communes s'élèverait à CHF 9'357.35.

La contribution-socle de 10% à charge de l'ensemble des communes pour 2019 serait de CHF 935.75 soit 1,5 centimes par habitant.

Le solde de CHF 8'421.60 devrait être essentiellement supporté par les communes de Lonay, Denges, Echandens et Préverenges. En effet, à ce jour, 86 des 88 contrats signés avec l'UAPE concernent des enfants de ces 4 communes.

Dès 2020 ce montant devrait passer à CHF 29'357.—car l'aide au démarrage de CHF 20'000.—ne peut être demandée que pour la première année d'exploitation.

3 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- vu le préavis du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter l'extension de 12 places supplémentaires pour les midis et les après-midis au sein de l'UAPE « La Fourmilière » dès la rentrée d'août 2019 et de porter aux budgets 2019 et suivants les montants nécessaires à la couverture du déficit.

Au nom de la commission :

La présidente
Isabelle Bonvin, Municipale à Romanel-sur-Morges

Katharina Zurn, Municipale à Echandens

Anne-Catherine Gras, Municipale à Berolle

Yves Cornu, Municipal à Bremblens

Marc Dubois, Municipal à Apples, rapporteur

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 27 septembre 2018